

ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Maître de l'ouvrage :

Commune de MARCILLY LE CHATEL

1 Place de la Mairie

42 130 Marcilly le Chatel

Représentée par M. GOUBY Thierry , Maire de Marcilly le Chatel

OPERATION :

Aménagement de la place de l'église et des sanitaires publics

Rue du vieux Bourg – 42 130 Marcilly le Chatel

LOT N° ... :

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

en application de l' article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relative aux marchés publics

Textes de référence :

Le décret du 25 mars 2016 n°2016-360 relatif aux marchés publics

et l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

Maîtres d'oeuvre :

Cédric GOURBIERE Architecte DEA

44, Chemin des Plantées - 42 600 MONTBRISON
archiforez@orange.fr - Tel. 04 77 76 88 97

Economie de la construction

Cabinet Guy Vernay

16, place Jeanne d'Arc

42 170 Saint Just St Rambert

Tél : 04.77.55.68.09 Fax : 04.77.36.59.58

Mél : vernay-guy@wanadoo.fr

Bureau d'étude Béton armé

ICOBA rabeisen- ingénierie conseil bâtiment

1, Rue de la Presse- 42 000 Saint Etienne

Tél : 04.77.74.53.18

Mél : contact@icoba.fr

.....

Tampon de l'entreprise :



Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article Articles 127 à 130 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016

M. le Maire de Marcilly le Chatel

Comptable assignataire des paiements : **Trésorerie de Boen sur Lignon**

Article 1 : CONTRACTANT

FORMULE A

Le contractant est une entreprise individuelle

Je soussigné :

- ayant mon siège social à :
(Adresse et numéro de téléphone, mail)
- agissant en mon nom personnel
- Immatriculé à l'I.N.S.E.E.;
 - numéro d'identité d'établissement (SIRET) :
 - code activité économique principale (A.P.E.):
 - numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers
- Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés, m'engage sans réserves, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies. L'offre ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de cent vingt jours (120) à compter de la date limite de remise des offres.
- Après mise en demeure restée infructueuse, le marché peut être résilié aux torts du titulaire sans que celui-ci puisse prétendre à indemnité et, le cas échéant, avec exécution des prestations à ses frais et risques, lorsqu'il a contrevenu à l'article D. 8222-5 du Code du Travail. En ce cas, la mise en demeure sera notifiée par écrit et assortie d'un délai. A défaut d'indication du délai, le titulaire dispose d'un mois à compter de la notification de la mise en demeure, pour satisfaire aux obligations de celle-ci ou pour présenter ses observations.

L'ensemble du dispositif s'applique également aux cotraitants et aux sous-traitants.

- Le candidat certifie avoir pris connaissance des pièces constituant le DCE.

FORMULE B

Le contractant est une Société

- Monsieur :
- Agissant au nom et pour le compte de la Société ;
(Intitulé complet et forme juridique de la Société)
- Ayant son siège social à :
(Adresse et numéro de téléphone, mail)
- Immatriculé à l'I.N.S.E.E. :
 - numéro d'identité d'entreprise (SIRET) :
 - code d'activité économique (A.P.E.) :
- Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés, m'engage ou nous engageons sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies. L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de cent vingt jours (120) à compter de la date limite de remise des offres fixée par le Règlement Particulier de la consultation.
- Après mise en demeure restée infructueuse, le marché peut être résilié aux torts du titulaire sans que celui-ci puisse prétendre à indemnité et, le cas échéant, avec exécution des prestations à ses frais et risques, lorsqu'il a contrevenu à l'article D. 8222-5 du Code du Travail. En ce cas, la mise en demeure sera notifiée par écrit et assortie d'un délai. A défaut d'indication du délai, le titulaire

dispose d'un mois à compter de la notification de la mise en demeure, pour satisfaire aux obligations de celle-ci ou pour présenter ses observations.

L'ensemble du dispositif s'applique également aux cotraitants et aux sous-traitants.

- Le candidat certifie avoir pris connaissance des pièces constituant le DCE.

Article 2 : PRIX

Les prix sont fermes, aux conditions fixées par le CCAP. Les travaux sont définis au C.C.T.P et pièces annexes.

Référence du prix (mois Mo) : **juin 2017**

Montant de l'offre de base exprimée en euros (à compléter obligatoirement)

Prix global des travaux

Les travaux seront rémunérés par application d'un prix global forfaitaire égal à :

- Prix hors TVA : (en chiffres)

- TVA au taux de %, soit : (en chiffres)

- Montant TVA incluse : (en chiffres)

(.....)

(.....) (en lettres)

Article 3 : DELAIS

Les délais d'exécution sont fixés à **cinq mois (5 mois) y compris congés légaux et hors intempéries**, à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux – prévu le **4 septembre 2017**.

Article 4 : SOUS-TRAITANCE

Le montant total des prestations concernant le lot n° que j'envisage de sous-traiter est de :
.....euros T.T.C.

En lettres :
.....Euros.

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations concernant le lot n° que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé leur acceptation à la personne responsable du marché. Les sommes figurant à ce tableau correspondant au montant maximal, (selon accord avec le titulaire du marché) de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

SOUS-TRAITANT	MONTANT HT	TVA 20%	TOTAL TTC

Article 5 : PAIEMENTS

5.1 Le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom de :

Compte à créditer

Domiciliation			
Code banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB

Mode de règlement : **virement**

5.2 Délais de paiement et intérêts moratoires :

Le défaut de paiement dans les délais prévus à Article 59 de l'Ordonnance et des articles 110 à 121 **du décret** fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement. Les intérêts moratoires courent à partir du jour suivant l'expiration du délai global jusqu'à la date de mise en paiement du principal incluse.

Les intérêts moratoires appliqués aux acomptes ou au solde sont calculés sur le montant total de l'acompte ou du solde toutes taxes comprises, diminué de la retenue de garantie, et après application des clauses d'actualisation, de révision et de pénalisation. Les intérêts moratoires ne sont pas assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée.

Le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt marginal de la BCE (Banque centrale européenne) en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de sept points.

5.3 Avance :

Conformément à l'article Article 59 de l'Ordonnance et à l'articles 110 à 121 du décret , une avance est accordée au titulaire lorsque le montant initial du marché est supérieur à 50 000 € HT et d'une durée d'exécution supérieure à 2 mois. Cette avance n'est due que sur la part du marché qui ne fait pas l'objet de sous-traitance.

Il est demandé la constitution d'une garantie à première demande. L'avance ne sera versée qu'après constitution de la garantie.

J'accepte / je renonce (*rayez la mention inutile*) au versement de l'avance

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la Société pour laquelle j'interviens que ladite Société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 38 du décret.

Je certifie (nous certifions) sur l'honneur, et sous peine d'exclusion des marchés publics, que l'exécution des travaux ci-dessus mentionnés, sera réalisée avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 3243-1 à L. 3243-2 et L. 3243-4 du Code du travail.

Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants énumérés plus haut sont annexées au présent acte d'engagement.

Fait deux originaux

A, le.....

Lu et accepté « L'entreprise »

(Tampon et signature)

EST ACCEPTEE la présente offre pour valoir acte d'engagement,

A, le.....

La personne responsable du marché :

ANNEXE N° .. / Annexe à l'acte d'engagement en cas de sous-traitance

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance (1)

MARCHE

- Tranche :
- Titulaire :
- Objet :

PRESTATIONS SOUS-TRAITEES

- Nature :
.....
.....
.....
.....
- Montant TVA comprise :
.....

SOUS-TRAITANT

- Nom, raison ou dénomination sociale :

- Entreprise individuelle ou forme juridique de la société :

- Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :

- Numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers :

- Adresse :

Compte à créditer

Domiciliation			
Code banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB

CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

- Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes :
.....
- Date (ou mois) d'établissement des prix :
.....
- Modalités de variation des prix :
.....
- Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses :
voir CCAP

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Personne habilitée à donner les renseignements: **M. le maire de Marcilly le Chatel**
Comptable public assignataire des paiements : **La trésorerie de Boen sur Lignon**

ACCEPTATION DU SOUS - TRAITANT

L'ENTREPRENEUR TITULAIRE
A , le

LE SOUS-TRAITANT
A , le

LE REPRESENTANT LEGAL
A , le

NOTIFICATION AU SOUS - TRAITANT DE L'ANNEXE A L'ACTE D'ENGAGEMENT DU MARCHÉ OU DE L'ACTE SPECIAL

Conformément aux articles 62 de l'ordonnance et les articles 133 à 137 du décret, si l'agrément du sous-traitant est accepté au moment de la remise de l'offre ou de la proposition par le titulaire, la notification consiste en la remise au sous-traitant d'une photocopie certifiée conforme de l'acte d'engagement du marché public passé avec le titulaire, en annexe du présent document. Ou si l'agrément du sous-traitant est accepté en cours d'exécution du marché, la notification consiste en la remise d'une photocopie certifiée conforme du présent document au sous-traitant. Cette remise peut être effectuée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. En cas de remise contre récépissé, le sous-traitant complétera et signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification une copie certifiée conforme du présent acte spécial.

Le sous-traitant

A , le 20..

Signature :

(1) Pièces jointes :

- déclaration du sous-traitant concerné indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant des articles Articles 45, 47, 48,49, 50 de l'ordonnance et de l'article 51 du décret
- une attestation sur l'honneur du sous-traitant concerné indiquant qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin N°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.8221-1 à L. 8221-5, L. 5221-8 à L. 8251-1, L. 8231-1 et L. 8241-1 à L. 8241-2 du Code du travail.